



DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA ÉDUCATION

CDEN DU JEUDI 14 MARS 2024

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame la vice présidente en charge de l'éducation, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Les propos méprisants et calomnieux tenus sur l'école publique par l'ancienne Ministre de l'Éducation Nationale ont profondément choqué la communauté éducative mais ont permis de **placer sur la scène publique la concurrence scolaire, ainsi que le financement et l'organisation de certains établissements privés**. Les déboires de Mme OUDÉA-CASTÉRA ont enfin permis de relancer le débat public/privé, de mettre en évidence la ségrégation sociale et scolaire et de placer dans la lumière les dérives de certains établissements privés sous contrat.

Il n'existe pas d'enseignement privé, il n'y a que des établissements privés. Les lois Debré, Carles et Falloux octroient des droits à ces établissements mais elles imposent également des devoirs et des contrôles. L'Unsa Éducation s'oppose depuis des années à ces lois et s'interroge sur la tenue de ces vérifications. Nous avons souvent été raillés, *dans cette instance même* pour mener "*des combats d'arrière garde*". **L'actualité nationale et même locale semblent maintenant nous donner raison.**

Jusqu'à présent, l'Unsa Éducation se préoccupait principalement de la partie financière (assiette, subvention, devis, contrôle) et de la partie administrative (élèves hors département, élèves espagnols) des établissements privés du département. On peut dorénavant s'inquiéter sur le volet pédagogique et leurs pratiques. **Les atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République organisées par certains d'entre eux, alors qu'ils ont signé un contrat avec l'État depuis de nombreuses années sont inadmissibles.**

Et pourtant, alors qu'ils sont au cœur de l'actualité, le département des Pyrénées Atlantiques fait le choix de continuer de les subventionner. L'Unsa Éducation dénonce ce soutien financier et politique de l'État au bénéfice d'un système qui détruit les valeurs même de son pays !

Nous souhaitons connaître votre réaction suite à l'ouverture des enquêtes et les mesures que vous envisagez de prendre. **Le silence et l'inaction ne sont plus acceptables !**

L'étude des documents nous permet de constater que la subvention allouée aux collèges privés sous contrat est une nouvelle fois en hausse de 8 %. **En quatre ans, nous sommes passés de 700 000 € à 900 000 €, soit près de 30 % d'augmentation.**

Au-delà de ce généreux subventionnement, nous nous interrogeons sur le calcul, le contrôle et l'inflation de l'assiette de calcul. *Comment justifier des augmentations de 30% des budgets de fonctionnement de certains établissements demandeurs ? Comment expliquer un budget de 1 400 000€ pour un établissement avec moins de 80 élèves dans la ville de Pau ?*

L'Unsa Éducation regrette que les budgets de nos établissements publics, et les salaires de nos agents ne bénéficient pas de la même attention.

Pour terminer, nous nous interrogeons sur le calendrier et la méthode concernant la sectorisation. Vous nous présentez ce jour cinq projets de refonte alors que les instances départementales du second degré se sont déjà réunies. Même si les ajustements resteront peut être à la marge, l'Unsa Education rappelle son attachement à une sectorisation qui respecte bien évidemment les temps de transports de nos élèves mais qui induit également une mixité sociale et scolaire nécessaire dans nos établissements.

Laïcité, mixité sociale, mixité scolaire ne sont pas des concepts creux dans notre communication syndicale. Ils sont, Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame la vice présidente les bases de notre engagement quotidien pour défendre notre École publique laïque et gratuite, seule **École de la République garante de l'accueil de tous les élèves et de la liberté absolue de conscience.**

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants de l'Unsa Education